

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3177

24 décembre 2011

SOMMAIRE

Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l.	152462	LPQ luxinvest S.A.	152481
CEE Mezzanine Finance SA	152476	Lubelux S.A.	152453
Fondation Crèche de Luxembourg	152477	Lubelux S.A.	152475
German Retail Portfolio 3 S.à.r.l.	152455	L-VB & Partners s.à r.l.	152465
Gray Pearl S.à r.l.	152468	Matrisa S.A.	152461
Homerelux S.A.	152450	Meritaton S.A.	152485
IMMOBILIERE 2007, société à responsabi- lité limitée	152453	Meritaton S.A.	152485
Intersaco S.A.	152452	Merlimmo S.A.	152485
Intervalor S.A.	152452	Métal Constructions S.A.	152486
Irlux S.A.	152452	Metroinvest Dominion S.à r.l.	152481
Irony S.A.	152452	Minlam Luxembourg S.à r.l.	152491
Isol-Finance S.A.	152453	Miranda S.A.	152481
Ithea S.A.	152455	Miranda S.A.	152485
JG, Jean GEORG S.à. r.l.	152460	MKOM Investments S.à r.l. SPF	152493
JG, Jean GEORG S.à. r.l.	152460	M.Müller Vertriebsbüro für Krantech- nik GmbH	152481
Kainvest S.A.	152461	MRIF Pulkovo Holdings S.à r.l.	152494
Kinetic Enterprises S.A.	152461	ND Holdings S.A.	152494
Kollwitz 51 S.à.r.l.	152461	New Invest 2 S.A.	152495
Kollwitz 51 S.à.r.l.	152465	New Invest 2 S.A.	152495
Kollwitz 51 S.à.r.l.	152468	New Invest 2 S.A.	152495
Kollwitz 51 S.à.r.l.	152465	Next Vision Design Sàrl	152494
Kraft Foods Biscuit Financing Luxembourg S.à r.l.	152460	Nomovida S.A.	152495
KRS Investment S.à r.l.	152468	Novaro Invest S.A.	152496
LB Immo Invest LUX S.à r.l.	152480	Novellini Finance S.A.	152496
L & M Technique Sàrl	152475	Onysis S.A.	152496
L & M Technique Sàrl	152476	Pecharmant S.A.	152496
Longside S.à r.l.	152480	Pollux Finance AG	152494
Longside S.à r.l.	152480	R.W.T. S.A.	152452
Longside S.à r.l.	152476	Sabayon Financière S.A.	152461
LOUSIN INVESTMENT, Société Anony- me	152480	Saltri II LuxCo S.à r.l.	152486
		Sanitherm Sàrl	152495

Homerelux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 159.061.

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "Homerelux S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 159.061, ayant son siège social à 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, constituée par acte reçu en date du 10 février 2011 par le prédit notaire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1011 du 16 mai 2011 (la Société).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme Secrétaire et l'assemblée élit comme Scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, qui sera signée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision de créer des catégories d'administrateurs, notamment des administrateurs de catégorie A et de catégorie B et désignation de l'administrateur unique actuel de la Société en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société;

3. Nomination avec effet immédiat de M. Olivier Dedobbeleer en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2016 et de M. Flavio Amadò en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2016;

4. Changement, entre autres, de la représentation de la Société et en conséquence modification des articles 9.1, 9.2, 9.4, 10.3, 10.5 et 13 des statuts de la Société;

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représenté à la présente assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux convocations, l'/les actionnaire(s) représenté(s) se considérant comme dûment convoqué(s) et déclare(nt) avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui/leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer des catégories d'administrateurs, notamment des administrateurs de catégorie A et de catégorie B et de désigner l'administrateur unique actuel de la Société en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes au Conseil d'Administration pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2016:

Monsieur Olivier DEDOBBELEER, employé privé, né le 9 avril 1983 à Namur (Belgique), résident professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, administrateur de catégorie A;

Monsieur Flavio AMADÒ, avocat, né le 19 octobre 1970 à Sorengo (Suisse), résident à CH-6943 Comano (Suisse), administrateur de catégorie B.

En conséquence, le Conseil d'Administration sera composé de la manière suivante:

Monsieur Francesco ABBRUZZESE, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, administrateur de catégorie A;

Monsieur Olivier DEDOBBELEER, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, administrateur de catégorie A;

Monsieur Flavio AMADÒ, résidant à CH-6943 Comano (Suisse), administrateur de catégorie B.

Quatrième résolution

L'assemblée décide modifier, entre autres, la représentation de la Société et de modifier en conséquence les articles 9.1, 9.2, 9.4, 10.3, 10.5 et 13 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

“ **9.1.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au maximum (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par trois Administrateurs au maximum. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur d'une catégorie, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement par la nomination d'un administrateur de même catégorie que le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale. Dans ce cas, le conseil d'administration devra convoquer une assemblée générale en vue de procéder à la nomination définitive.

10.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration et, concernant toute Matière Réservée (telle que définie ci-dessous) au moins un administrateur de catégorie A et au moins un administrateur de catégorie B est présent et/ou représenté par procuration.

10.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis sous réserve qu'une résolution concernant toute Matière Réservée ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un administrateur de catégorie A et au moins un administrateur de catégorie B. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

13. Représentation de la société et Indemnisation. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A ou par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature de l'administrateur unique, le cas échéant ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux administrateurs de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers et pour les points matières réservées suivantes (les Matières Réservées), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B:

- i) La vente, la donation, l'échange, assignation fiduciaire et mise en garantie de toute participation détenue par la Société;
- ii) L'exercice aux droits de votes au niveau des participations se référant à la vente, la donation, l'échange, assignation fiduciaire et mise en garantie de tout immeuble détenu par les participations

L'administrateur de catégorie B n'encourt aucune responsabilité pour des décisions concernant des Matières Réservées prises sans son accord. La Société indemniserà l'administrateur B et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses qu'il aura raisonnablement encourues en rapport avec tout(e) action, procès ou procédure dans (lequel)laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou dirigeant de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté pour les affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas de règlement amiable, l'indemnisation sera seulement réglée pour les affaires couvertes par le règlement amiable et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller établissant que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses obligations de la manière susvisée. Le droit d'indemnisation susmentionné n'exclut pas tous autres droits auxquels il pourrait prétendre.

L'/Les administrateur(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi de 1915. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50607. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159799/116.

(110185821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Intersaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159075/9.

(110184696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

R.W.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 122.999.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011159275/13.

(110184640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Intervalor S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 14.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159077/9.

(110185067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Irlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159080/10.

(110185160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Irony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159081/10.

(110185165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Isol-Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 86.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011159083/10.

(110184787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Lubelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 106.578.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée
Générale extraordinaire des actionnaires tenue le 03/10/2011*

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Claire PUEL de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Est nommée commissaire aux comptes,

Luciana SPANNAGEL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

Le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Référence de publication: 2011159138/15.

(110185261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

IMMOBILIERE 2007, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 22.103.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le quatorze novembre.

Par-devant nous Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés (les «Associés») de IMMOBILIERE 2007, société à responsabilité limitée, EN LIQUIDATION une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.103 (la «Société»). La Société a été constituée le 19 octobre 1984 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 28 novembre 1984 numéro 321. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 25 mai 1994 par un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, en date du 3 octobre 1994 numéro 373.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc SOLVI, ingénieur diplômé, administrateur de la Société au moment de la mise en dissolution de la Société, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emilie FISTER, juriste, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

L'assemblée élit comme scrutateur la Société Anonyme PAUL WURTH, avec siège social à L-1122 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Germain SCHULLER, ingénieur diplômé, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace ... Monsieur Frank WAGENER, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace, agissant en leurs qualités de fondés de pouvoir de la Société Anonyme PAUL WURTH.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les Associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- La présente Assemblée a été convoquée pour la date du 11 novembre 2011 lors de l'assemblée générale en date du 28 octobre 2011 (la «Deuxième Assemblée Générale») et reportée à la date du 14 novembre 2011 pour tous les points à l'ordre du jour.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 25.000 (vingt-cinq mille Euros), sont dûment présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

IV.- Que les Associés de la Société ont tenu par devant notaire en date du 1^{er} août 2011 une assemblée générale extraordinaire décidant la dissolution anticipée et la mise en liquidation volontaire de la Société.

V.- Que les Associés de la Société ont décidé lors de la Deuxième Assemblée Générale en date du 28 octobre 2011 de nommer Madame Gabrielle WEILER, Maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace, en tant que commissaire à la liquidation et ce, après avoir entendu le rapport du liquidateur.

VI.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est libellé comme suit:

1) Examen et approbation du rapport présenté par le commissaire à la liquidation de la Société (le «Rapport du Commissaire»).

2) Approbation des comptes de liquidation pour la période à compter de la première assemblée générale extraordinaire décidant de la liquidation jusqu'à la date de la présente assemblée (les «Comptes de Liquidation»).

3) Décision quant à la décharge à octroyer au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation.

4) Répartition de l'actif net entre associés.

5) Décision de clôturer la liquidation à la date de la présente assemblée.

6) Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans au moins.

7) Décision quant à toute mesure à prendre relative à la clôture de la liquidation.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par les scrutateurs, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Les Associés présents et représentés approuvent à l'unanimité chacune des résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés entendent le Rapport du Commissaire relatif (i) à l'examen des documents soumis par le liquidateur à l'appui de son rapport et (ii) au rapport dressé par le liquidateur et présenté aux Associés réunis lors de la Deuxième Assemblée Générale en date du 28 octobre 2011. Les Associés prennent acte du contenu du Rapport du Commissaire à la liquidation.

Le Rapport du Commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver les Comptes de Liquidation.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge pleine et entière au liquidateur pour l'exercice de son mandat. Les Associés décident d'accorder décharge pleine et entière au commissaire à la liquidation pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Les Associés décident que l'actif net subsistant après consignation des sommes nécessaires au paiement des dettes et remboursement des apports sera distribué aux Associés à proportion des parts détenues par chacun dans la Société.

Cinquième résolution

Les Associés constatent que les opérations de liquidation sont à considérer comme achevées et décident de prononcer la clôture de la liquidation à la date de la présente Assemblée, de sorte que la Société cesse définitivement d'exister.

Sixième résolution

Les Associés décident que les livres et documents sociaux seront conservés pendant au moins cinq ans au siège social de la société «Société Anonyme Paul WURTH», société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.446.

Septième résolution

Les Associés décident de donner mandat à «Société Anonyme Paul WURTH», société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au L-1122 Luxembourg, 32 rue d'Alsace et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.446 afin de prendre toutes les mesures nécessaires postérieures à la clôture

des opérations de liquidation, notamment relatives au dépôt des déclarations fiscales de la Société, aux instructions bancaires découlant des présentes et décident de consigner la somme de EUR 5.000,- auprès de «Société Anonyme Paul WURTH», afin de faire face au paiement des sommes revenant aux créanciers et dont la remise n'a pu être faite. Le solde éventuel après paiement des créanciers sera distribué aux Associés à proportion des parts détenues par chacun dans la Société.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux mandataires des associés, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Marc SOLVI, Emilie FISTER, Germain SCHULLER, Frank WAGENER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50634. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 novembre 2011.

T. METZLER.

Référence de publication: 2011159595/106.

(110185364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Ithea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011159084/10.

(110184798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

German Retail Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.642.310,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.969.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.788, holder of 98,776,970 (ninety-eight million seven hundred seventy-six thousand nine hundred seventy) Class A shares of the Company,

hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given under private seal on 03 November 2011;

(2) Office Portfolio Minerva III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.142, holder of 2,905,205 (two million nine hundred five thousand two hundred five) Class B shares and 479,358,825 (four hundred seventy-nine million three hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty-five) Class C shares of the Company,

hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal given on 2 November 2011; Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers are the shareholders of German Retail Portfolio 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet in L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116.969, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 31 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1534 on 10 August 2006.

The articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg dated 06 October 2011, publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations in process (the Company).

II. That the ninety-eight million seven hundred seventy-six thousand nine hundred seventy (98,776,970) A Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, two million nine hundred five thousand two hundred five (2,905,205) B Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and four hundred seventynine million three hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty-five (479,358,825) C Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary. All the shareholders have given their unanimous consent to the capital increase.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 831,900.-) in order to bring the share capital from its present amount of five million eight hundred ten thousand four hundred ten euro (EUR 5,810,410.-), represented by ninety-eight million seven hundred seventy-six thousand nine hundred seventy (98,776,970) class A shares, two million nine hundred five thousand two hundred five (2,905,205) class B shares and four hundred seventy-nine million three hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty-five (479,358,825) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to six million six hundred forty-two thousand three hundred ten euro (EUR 6,642,310.), by way of the issue of fourteen million one hundred forty-two thousand three hundred (14,142,300) new class A shares and four hundred fifteen thousand nine hundred fifty (415,950) new class B shares and sixty-eight million six hundred thirty-one thousand seven hundred fifty (68,631,750) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and Ms Ramona Dass and Mr Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance. The shareholders give their unanimous consent to the capital increase.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of eight hundred thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 831,900.-) in order to bring the share capital from its present amount of five million eight hundred ten thousand four hundred ten euro (EUR 5,810,410.-), represented by ninety-eight million seven hundred seventy-six thousand nine hundred seventy (98,776,970) class A shares, two million nine hundred five thousand two hundred five (2,905,205) class B shares and four hundred seventy-nine million three hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty-five (479,358,825) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to six million six hundred forty-two thousand three hundred ten euro (EUR 6,642,310.-), by way of the issue of fourteen million one hundred forty-two thousand three hundred (14,142,300) new class A shares and four hundred fifteen thousand nine hundred fifty (415,950) new class B shares and sixtyeight million six hundred thirty-one thousand seven hundred fifty (68,631,750) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, Project Minerva Properties S.à r.l. declares to subscribe for the fourteen million one hundred forty-two thousand three hundred (14,142,300) new Class A shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of one hundred forty-one thousand four hundred twenty-three euro (EUR 141,423.-) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred forty-one thousand four hundred twenty-three euro (EUR 141,423.-) which is evidenced to the notary.

Thereupon, Office Portfolio Minerva III S.à r.l. declares to subscribe for the four hundred fifteen thousand nine hundred fifty (415,950) new Class B shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, and sixty-eight million six hundred thirty-one thousand seven hundred fifty (68,631,750) new Class C shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of six hundred ninety thousand four hundred seventy-seven euro (EUR 690,477.-) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of six hundred ninety thousand four hundred seventy-seven euro (EUR 690,477.-) which is evidenced to the notary.

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of eight hundred thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 831,900.-) shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Project Minerva Properties S.à r.l.	112,919,270 class A shares
Office Portfolio Minerva III S.à r.l.	3,321,155 class B shares
Office Portfolio Minerva III S.à r.l.	<u>547,990,575 class C shares</u>
Total:	<u>664,231,000 shares</u>

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at six million six hundred forty-two thousand three hundred ten euro (EUR 6,642,310.-) represented by (i) one hundred twelve million nine hundred nineteen thousand two hundred seventy (112,919,270) A Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) three million three hundred twenty-one thousand one hundred fifty-five (3,321,155) B Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (iii) five hundred forty-seven million nine hundred ninety thousand five hundred seventy-five (547,990,575) C Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up. Any capital increase other than the increase from the assets of the respective Holding Companies shall be undertaken on the basis of a fair market evaluation unless otherwise agreed by the Investors. The fair market evaluation shall be carried out for these purposes by one of the internationally recognized accounting firms agreed by the Investors or, failing agreement, appointed by the President of the Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) and such accountancy firm shall be required to take advice on real estate values from internationally recognized real estate surveyors."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and Ramona Dass and Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2.500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.788, propriétaire de quatrevingt-dix-huit millions sept cent soixante-seize mille neuf cent soixante-dix (98.776.970) parts sociales de classe A de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 03 novembre 2011;

(2) Office Portfolio Minerva III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.142, propriétaire de deux millions neuf cent cinq mille deux cent cinq (2.905.205) parts sociales de classe B et quatre cent soixante-dix-neuf millions trois cent cinquante-huit mille huit cent vingt-cinq (479.358.825) parts sociales de classe C de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 02 novembre 2011; Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de German Retail Portfolio 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.969, constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1534 du 10 août 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par l'acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 06 octobre 2011, publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en cours (la Société).

II. que quatre-vingt-dix-huit millions sept cent soixante-seize mille neuf cent soixante-dix (98,776,970) parts sociales de class A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, les deux millions neuf cent cinq mille deux cent cinq (2,905,205) parts sociales de class B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et quatre cent soixantedix-neuf millions trois cent cinquante-huit mille huit cent vingt-cinq (479,358,825) parts sociales de class C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, et tout les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée générale extraordinaire, aucune formalité de convocation n'était nécessaire. Tous les associés présents ou représentés ont donné leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent trente et un mille neuf cents euros (EUR 831.900.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinq millions huit cent dix mille quatre cent dix euros (EUR 5.810.410.-) représenté par quatre-vingt-dix-huit millions sept cent soixante-seize mille neuf cent soixante-dix (98.776.970) parts sociales de classe A, deux millions neuf cent cinq mille deux cent cinq (2.905.205) parts sociales de classe B et quatre cent soixante-dix-neuf millions trois cent cinquante-huit mille huit cent vingt-cinq (479.358.825) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à six millions six cent quarante-deux mille trois cent dix euros (EUR 6.642.310.-) par l'émission de quatorze millions cent quarante-deux mille trois cents (14.142.300) nouvelles parts sociales de classe A, quatre cent quinze mille neuf cent cinquante (415.950) nouvelles parts sociales de classe B, et soixante-huit millions six cent trente et un mille sept cent cinquante (68.631.750) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance. Les associés représentés donne leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de huit cent trente et un mille neuf cents euros (EUR 831.900.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinq millions huit cent dix mille quatre cent dix euros (EUR 5.810.410.-) représenté par quatre-vingt-dix-huit millions sept cent soixante-seize mille neuf cent soixante-dix (98.776.970) parts sociales de classe A, deux millions neuf cent cinq mille deux cent cinq (2.905.205) parts sociales de classe B et quatre cent soixante-dix-neuf millions trois cent cinquante-huit mille huit cent vingt-cinq (479.358.825) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à six millions six cent quarante-deux mille trois cent dix euros (EUR 6.642.310.-) par l'émission de quatorze millions cent quarante-deux mille trois cents (14.142.300) nouvelles parts sociales de classe A, quatre cent quinze mille neuf cent cinquante (415.950) nouvelles parts sociales de classe B, et soixante-huit millions six cent trente et un mille sept cent cinquante (68.631.750) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription – Libération

A cet effet, Project Minerva Properties S.à r.l. déclare souscrire aux quatorze millions cent quarante-deux mille trois cents (14.142.300) nouvelles parts sociales de classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quarante et un mille quatre cent vingt-trois euros (EUR 141.423.-) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de cent quarante et un mille quatre cent vingt-trois euros (EUR 141.423.-) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

Office Portfolio Minerva III S.à r.l. déclare souscrire aux quatre cent quinze mille neuf cent cinquante (415.950) nouvelles parts sociales de classe B, et soixante-huit millions six cent trente et un mille sept cent cinquante (68.631.750) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-dix-sept euros (EUR 690.477.-) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de six cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-dix-sept euros (EUR 690.477.-) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de huit cent trente et un mille neuf cents euros (EUR 831.900.-) sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant. L'assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

Project Minerva Properties S.à r.l.	112.919.270 parts sociales de classe A
Office Portfolio Minerva III S.à r.l.	3.321.155 parts sociales de classe B
Office Portfolio Minerva III S.à r.l.	<u>547.990.575 parts sociales de classe C</u>
Total:	664.231.000 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à six millions six cent quarante-deux mille trois cent dix euros (EUR 6.642.310.-), représenté par (i) cent douze millions neuf cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix (112.919.270) Parts Sociales A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, (ii) trois millions trois cent vingt et un mille cent cinquante-cinq (3.321.155) Parts Sociales B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et (iii) cinq cent quarante-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-quinze (547.990.575) Parts Sociales C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01), toutes souscrites et entièrement libérées. Toute augmentation de capital autre que l'augmentation des actifs des Sociétés Holding respectives sera entreprise sur base d'une évaluation équitable du marché sauf décision contraire des Investisseurs. L'évaluation équitable du marché sera réalisée à ces fins par l'un des cabinets d'expertise comptable de renommée internationale choisi par les Investisseurs ou, à défaut de trouver un accord, nommé par le

président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) et cette entreprise de comptabilité sera chargée de demander conseil sur les valeurs immobilières auprès d'experts immobiliers de renommée internationale."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50957. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159002/272.

(110185352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

JG, Jean GEORG S.à. r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.510.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011159086/10.

(110185216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

JG, Jean GEORG S.à. r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.510.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011159087/10.

(110185217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Kraft Foods Biscuit Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.071.265,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.137.

Les comptes pour la période du 26 mars 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159093/11.

(110184975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Matrisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.544.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159172/11.

(110185274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Kainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159095/10.

(110185522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Kinetic Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159098/9.

(110185431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Kollwitz 51 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159101/9.

(110185149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Sabayon Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.319.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 2011.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l, avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011159317/26.

(110185363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 78.351.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BOTTLING HOLDINGS INVESTMENT (LUXEMBOURG), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of four billion seven hundred thirty-four million six hundred eleven thousand nineteen point one three euro (EUR 4,734,611,019.13), with registered office at 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105089 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 November 2011, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing company, acting in its capacity of sole shareholder of Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two billion one hundred nineteen million six hundred sixteen thousand nineteen point one three euro (EUR 2,119,616,019.13), with registered office at 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 22 September 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 275 of 18 April 2001 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78351 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 17 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2843 of 7 December 2007.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To reduce the issued share capital of the Company by an amount of nine million five hundred twelve thousand seventy point seven six euro (EUR 9,512,070.76) from its current amount of two billion one hundred nineteen million six hundred sixteen thousand nineteen point one three euro (EUR 2,119,616,019.13) to two billion one hundred ten million one hundred three thousand nine hundred forty-eight point three seven euro (EUR 2,110,103,948.37) by reduction of the par value of each share in issue from the current amount of one thousand four hundred thirteen point eight two seven six two six euro (EUR 1,413.827626) to an amount of one thousand four hundred seven point four eight two eight six nine euro (EUR 1,407.482869) and reimbursement on each share in issue of an amount of six point three four four seven five seven euro (EUR 6.344757).

2 To set the amount of the Company's issued share capital at two billion one hundred ten million one hundred three thousand nine hundred forty-eight point three seven euro (EUR 2,110,103,948.37) represented by one million four hundred ninety-nine thousand two hundred four (1,499,204) shares of a par value of one thousand four hundred seven point four eight two eight six nine euro (EUR 1,407.482869) each.

3 To amend paragraph article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital reduction.

4 To confer all and any powers to the Board of Managers in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

The Shareholder, represented as here above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to reduce, with immediate effect, the issued share capital of the Company by an amount of nine million five hundred twelve thousand seventy point seven six euro (EUR 9,512,070.76) from its current amount of two billion one hundred nineteen million six hundred sixteen thousand nineteen point one three euro (EUR 2,119,616,019.13) to two billion one hundred ten million one hundred three thousand nine hundred forty-eight point three seven euro (EUR 2,110,103,948.37) by reduction of the par value of each share in issue from the current amount of one thousand four hundred thirteen point eight two seven six two six euro (EUR 1,413.827626) to an amount of one thousand four hundred seven point four eight two eight six nine euro (EUR 1,407.482869) and reimbursement on each share in issue of an amount of six point three four four seven five seven euro (EUR 6.344757).

Second resolution

The general meeting resolved to set, with immediate effect, the amount of the issued share capital of the Company at two billion one hundred ten million one hundred three thousand nine hundred forty-eight point three seven euro (EUR 2,110,103,948.37) represented by one million four hundred ninety-nine thousand two hundred four (1,499,204) shares of a par value of one thousand four hundred seven point four eight two eight six nine euro (EUR 1,407.482869) each.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at two billion one hundred ten million one hundred three thousand nine hundred forty-eight point three seven euro (EUR 2,110,103,948.37) divided into one million four hundred ninety-nine thousand two hundred four (1,499,204) shares with a par value of one thousand four hundred seven point four eight two eight six nine euro (EUR 1,407.482869) each.”

Fourth resolution

The general meeting resolved to confer all and any powers to the Board of Managers in order to implement the above resolutions.

The Board of Managers is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately 1.450.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BOTTLING HOLDINGS INVESTMENT (LUXEMBOURG), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre milliards sept cent trente-quatre millions six cent onze mille dix-neuf virgule un trois euros (EUR 4.734.611.019,13) avec siège social au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105089 (l'“Associé”),

représentée aux fins des présentes par Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration délivrée en date du 10 novembre 2011, qui restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La société comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux milliards cent dix-neuf millions six cent seize mille dix-neuf virgule un trois euros (EUR 2.119.616.019,13), avec siège social au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 22 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 275 du 18 avril 2001 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78351 (la “Société”). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2843 du 7 décembre 2007.

L'Associé, représenté tel que susmentionné, ayant reconnu être parfaitement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de neuf millions cinq cent douze mille soixante-dix virgule sept six euros (EUR 9.512.070,76) de son montant actuel de deux milliards cent dix-neuf millions six cent seize mille dix-neuf virgule un trois euros (EUR 2.119.616.019,13) à deux milliards cent dix millions cent trois mille neuf cent quarante-huit virgule trois sept euros (EUR 2.110.103.948,37) par réduction de la valeur nominale de chaque action émise du montant actuel de mille quatre cent treize virgule huit deux sept six deux six euros (EUR 1.413,827626) à un montant de mille quatre cent sept virgule quatre huit deux huit six neuf euros (EUR 1.407,482869) et remboursement sur chaque action émise d'un montant de six virgule trois quatre quatre sept cinq sept euros (EUR 6,344757).

2 Fixation du capital social émis de la Société à un montant de deux milliards cent dix millions cent trois mille neuf cent quarante-huit virgule trois sept euros (EUR 2.110.103.948,37) représenté par un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre (1.499.204) parts sociales d'une valeur nominale de mille quatre cent sept virgule quatre huit deux huit six neuf euros (EUR 1.407,482869) chacune.

3 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital.

4 Délégation de tous pouvoirs au Conseil de Gérance pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

L'associé, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé, avec effet au jour des présentes, de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de neuf millions cinq cent douze mille soixante-dix virgule sept six euros (EUR 9.512.070,76) de son montant actuel de deux milliards cent dix-neuf millions six cent seize mille dix-neuf virgule un trois euros (EUR 2.119.616.019,13) à deux milliards cent dix millions cent trois mille neuf cent quarante-huit virgule trois sept euros (EUR 2.110.103.948,37) par réduction de la valeur nominale de chaque action émise du montant actuel de mille quatre cent treize virgule huit deux sept six deux six euros (EUR 1.413,827626) à un montant de mille quatre cent sept virgule quatre huit deux huit six neuf euros (EUR 1.407,482869) et remboursement sur chaque action émise d'un montant de six virgule trois quatre quatre sept cinq sept euros (EUR 6,344757).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé, avec effet au jour des présentes, de fixer le capital social émis de la Société à un montant de deux milliards cent dix millions cent trois mille neuf cent quarante-huit virgule trois sept euros (EUR 2.110.103.948,37) représenté par un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre (1.499.204) parts sociales d'une valeur nominale de mille quatre cent sept virgule quatre huit deux huit six neuf euros (EUR 1.407,482869) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux milliards cent dix millions cent trois mille neuf cent quarante-huit virgule trois sept euros (EUR 2.110.103.948,37) divisé en un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre (1.499.204) parts sociales d'une valeur nominale de mille quatre cent sept virgule quatre huit deux huit six neuf euros (EUR 1.407,482869) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de déléguer au Conseil de Gérance tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions entreprises.

Le Conseil de Gérance est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital aux actionnaires par voie de paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à 1.450.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. LOESCH, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50849. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159656/157.

(110185923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Kollwitz 51 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159102/9.

(110185259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Kollwitz 51 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159103/9.

(110185262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

L-VB & Partners s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 164.733.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Hans VAN BOXSTAEL, entrepreneur, né à Alost (Belgique), le 3 mars 1958, demeurant à B-7160 Piéton, rue Marchand Père & Fils 20 (Belgique),

2) Monsieur Antonio LAURIA, entrepreneur, né à Strépy-Bracquegnies (Belgique), le 21 août 1956, demeurant à B-7131 Waudrez, rue Clerfayt 3 (Belgique).

Les deux sont ici représentés par Monsieur Alain VASSEUR, consultant, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, le 10 novembre 2011; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "L-VB & Partners s.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, d'effectuer, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, tous les travaux d'une entreprise générale de construction.

La Société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Du-

ché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La Société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à ces entreprises au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique. Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Hans VAN BOXSTAEL, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur Antonio LAURIA, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1413 Luxembourg, 3, Place François-Joseph Dargent.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Hans VAN BOXSTAEL, entrepreneur, né à Alost (Belgique), le 3 mars 1958, demeurant à B-7160 Piéton, rue Marchand Père & Fils 20 (Belgique), gérant administratif; et
 - Monsieur Antonio LAURIA, entrepreneur, né à Strépy-Bracquegnies (Belgique), le 21 août 1956, demeurant à B-7131 Waudrez, rue Clerfayt 3 (Belgique), gérant technique.
3. Le gérant technique peut engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Jusqu'à concurrence de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), la Société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif, pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. VASSEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2011. LAC/2011/51220. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé) Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159110/144.

(110185258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Kollwitz 51 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159104/9.

(110185268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

KRS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159106/9.

(110185225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Gray Pearl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.736.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eleventh day of November.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967), here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on November 9th, 2011.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Gray Pearl S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500-EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (125,- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager/ Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The appearing party "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company;
2. to appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey .

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille onze , le onze novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967), ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Gray Pearl S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous

pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et paiement

La société comparante "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANagements à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709)

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50963. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159003/377.

(110185317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Lubelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.578.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée
Générale extraordinaire des actionnaires tenue le 25/10/2011*

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Pol THIELEN de son poste d'administrateur avec effet immédiat. Est nommée administrateur,

- Mme Diane Bintz, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

Le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011159139/15.

(110185261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

L & M Technique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 81.479.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159107/9.

(110185107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

L & M Technique Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 81.479.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159109/9.

(110185108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Longside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 111.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159115/9.

(110184990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

CEE Mezzanine Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 105.766.

L'an deux mille onze, le huit novembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "CEE MEZZANINE FINANCE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105766, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 490 du 25 mai 2005, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Alain NOULLET, préqualifié, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'en date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mars 2009 et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, B. CAILLAUD, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50127. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159689/81.

(110185942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Fondation Crèche de Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 12, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg G 144.

—
Comptes 2010

Rapport du commissaire aux comptes

Conformément aux dispositions légales et statutaires, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution, pour l'exercice 2010, du mandat de commissaire aux comptes que vous avez bien voulu me confier.

Par analogie avec le régime des sociétés anonymes holding, j'ai effectué ma mission sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915.

J'ai constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2010 dont la somme bilantaire s'élève à EUR 1 714 461 et le résultat de l'exercice à EUR 50 974 sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises. Je n'ai pas de remarque à formuler sur les comptes annuels.

Je souhaite néanmoins attirer votre attention par rapport à la valorisation au 31 décembre 2010 du Lingot Or 1000 Gr Irrégulier | Perpétuel. A partir de cet exercice et pour des raisons prudentielles, la Banque du Luxembourg a dévalorisé le prix du lingot de 5% afin de refléter le caractère impur de ce dernier.

Le 17 octobre 2011.

Vinciane Istace.

Bilan au 31 décembre 2010

	31.12.10	31.12.09
ACTIF		
Actif Immobilisé	EUR	EUR
Immobilisations Corporelles	1,771	1,992
Actif Circulant		
1. Créances		
Subvention Ministère de la Famille à recevoir	121,448	78,809
Autres Subventions à recevoir	6,626	0
Créances Clients /Usagers Foyer Jour	36,258	41,691
Créances envers des établissements de crédit	6,145	0
2. Valeurs Mobilières		
Assurances	842,053	819,317
Valeurs Mobilières	161,170	253,418
3. Avoirs en Banque		
C.C.P	43,049	98,034
B.I.L	0	79,485
Banque de Luxembourg	493,394	277,991
Caisse	295	353
Comptes de Régularisation		
Charges à reporter	2,253	2,341
	<u>1,714,461</u>	<u>1,653,431</u>
PASSIF	31.12.10	31.12.09
Capitaux propres	EUR	EUR
Fonds Social	949,533	949,533
Résultat reporté	631,691	566,728
Résultat de l'exercice	50,974	64,964
Réserves	47	919
Dettes		
Congés non pris	0	9,276
Dettes sur achats et prestations	5,374	4,635
État et autres Collectivités	23,928	18,105
Dettes au titre de la Sécurité Sociale	38,914	27,849
Salaires à payer	13,999	11,253
Autres dettes	0	169
	<u>1,714,461</u>	<u>1,653,431</u>

Pertes et Profits au 31 décembre 2010

	31.12.10	31.12.09
CHARGES	EUR	EUR
Achats		
Énergie	13,915	21,118
Alimentation	29,425	27,877
Frais d'hygiène	6,364	6,129
Pédagogie / animation	5,385	2,011
Langes	5,799	5,935
Électroménager et petit équipement	7,778	5,114
Frais médicaux et hygiène enfants	4,518	4,847

Informatique	2,226	7,237
Services extérieurs		
Assurance	2,350	2,326
Formation et divers	2,956	351
Contrats de maintenance et hygiène	3,253	4,315
Autres services extérieurs		
Honoraires Consultants externes	3,525	2,204
Frais Bancaires	3,470	306
Frais de communication	5,993	4,842
Impôts, taxes et versements		
Frais administratifs	25	387
Charges de personnel		
Salaires	914,078	786,845
Cotisations sociales et impôts sur salaires	130,192	114,852
Autres charges d'exploitation		
Pertes sur créances irrécouvrables	0	2,595
Charges Financières		
Moins-value sur titre cédé	0	181
Autres charges Financières	516	885
Dotations aux corrections de valeur		
Correction de valeur mobilière	221	221
Congés non pris	0	9,276
Charges exceptionnelles	23,015	5,349
Résultat de l'exercice	50,974	64,964
	<u>1,215,979</u>	<u>1,080,167</u>
REVENUS	31.12.10	31.12.09
	EUR	EUR
Subventions d'exploitation		
Ministère de la Famille	721,426	534,336
Subventions des communes et syndicats	31,499	46,810
Grande Duchesse Charlotte	12,500	0
Cotisations, dons, legs		
Dons sans droit de reprise	0	17,587
Produits financiers		
Revenus des titres immobilisés	0	5,309
Intérêts comptes courants et dépôt à terme	14,212	4,258
Variation plus-value non réalisée sur Or	38,117	23,868
Variation plus-value non réalisée sur Sicav	0	365
Plus-value sur titre cédé	788	0
Assurance - La Luxembourgeoise	22,736	24,250
Autres produits d'exploitation		
Remboursement différence sur salaire	54,239	30,680
Reprise sur réserves	11,901	522
Contributions parentales	308,241	392,182
Autres produits		
Indemnité assurance	320	0
	<u>1,215,979</u>	<u>1,080,167</u>

Notes aux comptes

Principe de valorisation

Les valeurs mobilières (point 2 de l'actif circulant) sont évalués à leur valeur liquidative.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires.

Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire selon leur durée de vie approximative.

Autres installations, outillage et mobilier 4-10 ans

Budget 2011

Recettes		Dépenses	
Cotisations parentales:	€ 350 000,00	Dépenses salariales:	€ 1 100 000,00
		Dépenses de fonctionnement courant: . . .	€ 100 000,00
Participation de l' État	€ 850 000,00		
Total des recettes	€ 1 200 000,00	Total des dépenses	€ 1 200 000,00

Crèche de Luxembourg
Association sans but lucratif
Plateau Altmünster

Référence de publication: 2011159578/129.

(110185376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Longside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.086.100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159116/9.

(110184991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Longside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159117/9.

(110184992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

LB Immo Invest LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 107.783.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159120/10.

(110184678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

LOUSIN INVESTMENT, Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.368.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159124/10.

(110185114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

LPQ luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.712.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au siège social le 17 novembre 2011

1. Monsieur Michel (dit Miguel) Reynders, demeurant au 76, route de Luxembourg, L-4972 Dippach, Monsieur Patrick Kuborn, demeurant au 33, Avenue René Gobert, B-1180 Bruxelles et Monsieur Harold de Fierlant, demeurant au 3 Chemin Sébastien Castillion, CH-1223 Cologny, sont nommés avec effet immédiat Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2017.

2. La démission de l'Administrateur Monsieur Dominique Fontaine est acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
P. GOFFINET
Administrateur

Référence de publication: 2011159129/16.

(110185344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Miranda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 133.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159151/9.

(110184942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

M.Müller Vertriebsbüro für Krantechnik GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 36, rue Sainte Anne.
R.C.S. Luxembourg B 86.623.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 21.11.2011.

Pour M. Müller Vertriebsbüro für Krantechnik GmbH
International Consulting Worldwide Sarl.
2, rue de la Moselle
L-5447 Schwebsange
Signature

Référence de publication: 2011159144/15.

(110185038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Metroinvest Dominion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.006.666,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 158.216.

In the year two thousand and eleven, on the ninth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg under number B 138.984 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Raymond THILL, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of «Metroinvest Dominion S.à r.l.», a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158216, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on 5 January 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 707 dated 13 April 2011.

II.- That the 11,000 (eleven thousand) share quotas having a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 10,995,666 (ten million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and sixty-six Pound Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 11,000 (eleven thousand Euros) to GBP 11,006,666 (eleven million six thousand six hundred and sixty-six Pound Sterling) by the issuance of 10,995,666 (ten million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and sixty-six) new share quotas with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling each, in favour of METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l.;

3. Subscription by METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l. of the 10,995,666 (ten million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and sixty-six) new share quotas by way of a contribution in kind to the Company;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 10,995,666 (ten million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and sixty-six Pound Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 11,000 (eleven thousand Euros) to GBP 11,006,666 (eleven million six thousand six hundred and sixty-six Pound Sterling) by the issuance of 10,995,666 (ten million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and sixty-six) new share quotas with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling each, in favour of METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l., to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and payment by the Sole Shareholder of the New Shares (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company by way of the issuance of 10,995,666 (ten million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and sixty-six) new share quotas with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling each, and to pay them up in full by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an amount of GBP 10,995,666 (ten million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and sixty-six Pound Sterling) (the Receivable). The value of the Receivable constitutes the subscription price (the Subscription Price).

The Subscription Price is to be allocated in totality to the nominal capital account of the Company.

The value and transferability of the Receivable contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the Sole Shareholder and is countersigned by the Sole Manager of the Company (the Certificate) which confirmed inter alia that the value of the Receivable amounts to at least GBP 10,995,666 (ten million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and sixty-six Pound Sterling) and that the Receivable is freely transferable to the Company.

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed as Schedule 1 for registration purposes.

The Sole Shareholder resolves to issue and hereby issues 10,995,666 (ten million nine hundred and ninety-five thousand six hundred and sixty-six) new share quotas to itself.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l.:
11,006,666 (eleven million six thousand six hundred and sixty-six) share quotas.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at GBP 11,006,666 (eleven million six thousand six hundred and sixty-six Pound Sterling) divided into 11,006,666 (eleven million six thousand six hundred and sixty-six) share quotas of GBP 1 (one Pound Sterling each)."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand four hundred Euro (EUR 5,400.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l., une société existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.984 ("Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associée unique de «METROINVEST DOMINION S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.216, constituée par acte notarié reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 707 du 13 avril 2011.

II.- Que les 11.000 (onze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.GBP (une livre Sterling) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points inscrits à l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 10.995.666,- (dix millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-six livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 11.000,- (onze mille euros)

à GBP 11.006.666,- (onze millions six mille six cent soixante-six livres Sterling), par l'émission de 10.995.666 (dix millions neuf cent quatrevingt-quinze mille six cent soixante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.- GBP (une livre Sterling) chacune, au profit de METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l.,

3. Souscription par METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l. de 10.995.666 (dix millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-six) nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature à la Société;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 10.995.666,-(dix millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-six livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 11.000,- (onze mille euros) à GBP 11.006.666,- (onze millions six mille six cent soixante-six livres Sterling), par l'émission de 10.995.666 (dix millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.- GBP (une livre Sterling) chacune, au profit de METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l., devant être libérée par voie d'apport en numéraire par l'Associé Unique.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales (l' "Apport").

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital social de la Société au moyen de l'émission de 10.995.666 (dix millions neuf cent quatrevingt-quinze mille six cent soixante-six) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature d'une créance d'un montant de GBP 10.995.666 (dix millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-six livres Sterling) (la Créance). La somme de la Créance constitue le prix de la souscription (le Prix de la Souscription).

Le Prix de la Souscription sera alloué totalement au capital social de la Société.

La valeur et la transférabilité de la Créance amenée à la Société sont mises en évidence par un certificat émis par l'Associé Unique et contresigné par le gérant unique de la Société (le Certificat) confirmant inter alia que la valeur de la Créance s'élève à un minimum de GBP 10.995.666 (dix millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-six livres Sterling) et que la Créance est librement transférable à la Société.

Une copie du Certificat, après avoir été signée et paraphée par le mandataire agissant en nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'émettre et partant émet 10.995.666 (dix millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-six) nouvelles parts sociales lui appartenant.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l.: 11.006.666 (onze millions six mille six cent soixante-six) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de GBP 11.006.666 (onze millions six mille six cent soixante-six livres Sterling), représenté par 11.006.666 (onze millions six mille six cent soixante-six) parts sociales de GBP 1,- (une livre Sterling) chacune."

Coûts

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50948. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159149/192.

(110185353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Miranda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159152/9.

(110184943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Meritaton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 61.545.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159175/9.

(110185238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Meritaton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 61.545.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159176/9.

(110185252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Merlimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011159177/10.

(110184775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Métal Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 92.182.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 9/11/2011.

METAL CONSTRUCTIONS S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2011159178/12.

(110184738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Saltri II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.570.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of November.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and twelve cents (EUR 12,500.12), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926 (the "Shareholder"),

hereby represented by Marianne Smetryns, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 November 2011.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Saltri II LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), having been incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 9 September 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.570. The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To re-denominate the existing six hundred twenty-five thousand (625,000) class A shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class B shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

2 To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of one hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 132,500.-).

3 To issue twelve million (12,000,000) new ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) (the "New Ordinary Shares").

4 To accept subscription for these New Ordinary Shares, with payment of a total share premium of one million one hundred ten thousand nine hundred eighty-seven euro and sixty-six cents (EUR 1,110,987.66), by TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l. and to accept payment in full for such Newly Issued Ordinary Shares and the share premium by a contribution in kind consisting of thirty-six million six hundred nine thousand (36,609,000) class A shares and eight hundred seventy-three thousand six hundred thirty-four (873,634) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") in

the share capital of Nanna II S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.889.

5 To amend articles 5, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions proposed above.

6 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to re-denominate the existing six hundred twenty-five thousand (625,000) class A shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class B shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of one hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 132,500.-).

Third resolution

The Shareholder resolved to issue twelve million (12,000,000) New Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01).

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder (the "Subscriber"), represented as referred above, by virtue of the proxy also referred above.

The Subscriber declared to subscribe for twelve million (12,000,000) New Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01), with payment of a total share premium of one million one hundred ten thousand nine hundred eighty-seven euro and sixty-six cents (EUR 1,110,987.66) and to fully pay the nominal value thereof for such newly issued ordinary shares and the share premium, by a contribution in kind consisting of thirty-six million six hundred nine thousand (36,609,000) Class A Shares and eight hundred seventy-three thousand six hundred thirty-four (873,634) MRPS in the share capital of Nanna II S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162889 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of one million two hundred thirty thousand nine hundred eighty-seven euro and sixty-six cents (EUR 1,230,987.66) corresponding to the nominal value of twelve million (12,000,000) New Ordinary Shares subscribed in an aggregate amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) and a share premium in an aggregate amount of one million one hundred ten thousand nine hundred eighty-seven euro and sixty-six cents (EUR 1,110,987.66).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that there subsist no impediments to the free transferability of its Contribution to the Company, that all consents required in that respect have been obtained and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the twelve million (12,000,000) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) to be issued with a total share premium of one million one hundred ten thousand nine hundred eighty-seven euro and sixty-six cents (EUR 1,110,987.66)."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholder, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to accept such subscription and payment and to allot the New Ordinary Shares according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

In view of the above, the Shareholder resolved to amend articles 5, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 132,500.-) represented by thirteen million two hundred fifty thousand (13,250,000) ordinary shares (the "Shares"). Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

As a result, article 22 shall from now on read as follows:

" **Art. 22. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, such dividends will be apportioned to the holders of the Shares in proportion to the subscription price (i.e. nominal value plus share premium if any) of the shares held by them.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

" **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of Shares as follows: after repayment of the subscription price (i.e. nominal value plus share premium, if any) of the shares, the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of the Shares in proportion to the subscription price (nominal value plus share premium, if any) of the shares held by them."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind payable by the Company by reason of this deed are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of inconsistencies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et douze centimes (EUR 12.500,12), avec siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926 (l'«Associé»)

représentée par Marianne Smetryns, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 novembre 2011.

La dite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul associé de Saltri II LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société») constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.570. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Redénomination des six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A et six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01) chacune.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 132.500,-).

3 Émission de douze millions (12.000.000) de nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»).

4 Acceptation de la souscription de ces Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, avec paiement d'une prime d'émission totale d'un million cent dix mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et soixante six centimes (EUR 1.110.987,66) par TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l. et libération intégrale de ces Nouvelles Parts Sociales Ordinaires émises et de la prime d'émission, par un apport en nature consistant en trente-six millions six cent neuf mille (36.609.000) parts sociales de catégorie A et huit cent soixante-treize mille six cent trente-quatre (873.634) actions préférentielles obligatoirement rachetables (les «APOR») détenues dans Nanna II S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.889.

5 Modification des articles 5, 22 et 23 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

6 Divers.

A requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de requalifier les six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A et les six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 132.500,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre douze millions (12.000.000) de Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé (le «Souscripteur»), représenté comme mentionné ci-dessus, en vertu d'une procuration également mentionnée ci-dessus.

Le Souscripteur a déclaré souscrire douze millions (12.000.000) de Nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million cent dix mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et soixante six centimes (EUR 1.110.987,66) et libérer intégralement ces parts sociales nouvellement émises par un apport en nature consistant en trente-six millions six cent neuf mille (36.609.000) Parts Sociales de catégorie A et huit cent soixante-treize mille six cent trente-quatre (873.634) APOR détenues dans Nanna II S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.889 (l'«Apport»).

L'Apport représente une valeur totale d'un million deux cent trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et soixante six centimes (EUR 1.230.987,66) correspondant à la valeur nominale des douze millions (12.000.000) de Nouvelles Parts

Sociales Ordinaires souscrites pour un montant total de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) ainsi qu'à la prime d'émission d'un montant total d'un million cent dix mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et soixante six centimes (EUR 1.110.987,66).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment nommé, a encore déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur la base de la méthode telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature correspondant au moins à la valeur nominale de douze millions (12.000.000,-) de parts sociales ordinaires émises ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) et à la prime d'émission d'un montant total d'un million cent dix mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et soixante six centimes (EUR 1.110.987,66) libéré sur ces parts sociales ordinaires»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier les articles 5, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à cent trente-deux mille cinq cents (EUR 132.500,-), représenté par treize millions deux cent cinquante mille (13.250.000,-) parts sociales (les «Parts Sociales»). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

En conséquence, l'article 22 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

S'il est distribué comme dividendes, ces dividendes seront répartis entre les détenteurs de Parts Sociales en proportion du prix de souscription (valeur nominale et éventuellement prime d'émission) des parts sociales qu'ils détiennent.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

En conséquence, l'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales de la manière suivante: après le remboursement du prix de souscription (valeur nominale et éventuellement prime d'émission), le produit net de la liquidation sera reparté entre les détenteurs de Parts Sociales en proportion du prix de souscription (valeur nominale et éventuellement prime d'émission) des parts sociales qu'ils détiennent.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Smetryns, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 novembre 2011. Relation: RED/2011/2335. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159297/275.

(110184699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Minlam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.787.

In the year two thousand eleven, on the nineteenth day of October, before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Minlam Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 136.787, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, dated 6 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°815 of 3 April 2008 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

MINLAM MICROFINANCE OFFSHORE MASTER FUND, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership with registered office in the Cayman Islands C/O M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its General Partner, MINLAM MICROFINANCE ASSOCIATES, LLC a Delaware limited liability company registered as a foreign company in the Cayman Islands pursuant to the Companies Law (2004 Revision) of the Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Cédric BRADFER, private employee, with professional address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by a total of one hundred (100) shares, each with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-);

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) change of registered address of the Company;

(b) subsequent amendment to article 5, first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;

(c) delegation of powers;

(d) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

152492

First resolution

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg to 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5, first paragraph of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred euro (EUR 700).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour d'octobre, par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Minlam Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.787, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N°815 du 3 avril 2008 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A COMPARU:

MINLAM MICROFINANCE OFFSHORE MASTER FUND, L.P., un Cayman Islands exempted limited partnership avec siège social aux Isles Cayman C/O M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représenté par son associé, MINLAM MICROFINANCE ASSOCIATES, LLC, a Delaware limited liability company enregistrée aux Iles Cayman en vertu de la Loi des Sociétés, Companies Law (2004 Revision) des Iles Cayman (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un total de cent (100) parts sociales ayant chacune une valeur nominative de cent-vingt-cinq euros (EUR 125,-);

II. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

(a) modification du siège social de la Société;

(b) modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;

(c) délégation des pouvoirs;

(d) divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au, 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés»

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BRADFER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46651. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159150/126.

(110184753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

MKOM Investments S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 149.497.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil de gérance coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, né le 21 Décembre 1965 à Mont-Saint-Martin, domicilié au 42 rue Mantrand, F-54650 Saulnes en remplacement de Monsieur Michele CA-NEPA, gérant démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011159182/15.

(110185272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

MRIF Pulkovo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.022.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159189/10.

(110184978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pollux Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.069.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pollux Finance AG

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011159228/11.

(110185530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Next Vision Design Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 20, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 133.112.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 21.11.2011.

Pour Next Vision Design Sarl

International Consulting Worldwide Sarl.

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2011159190/15.

(110185036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

ND Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.716.

Lors du conseil d'administrateur tenu en date du 14 septembre 2011, les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

1. Transfert du siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

2. Transfert de l'adresse professionnelle de Géraldine Schmit, administrateur de catégorie A, au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159192/15.

(110185395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

New Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 84.322.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

NEW INVEST 2 S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011159194/15.

(110185119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Sanitherm Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 6, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 13.714.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159319/9.

(110185195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

New Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 84.322.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

NEW INVEST 2 S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A. / Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011159195/15.

(110185134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Nomovida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.530.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159198/10.

(110184902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

New Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 84.322.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

NEW INVEST 2 S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A. / Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011159196/15.

(110185136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Novaro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.611.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011159199/10.

(110185179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Novellini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.732.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVELLINI FINANCE S.A.

DE BERNARDI Angelo / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011159200/12.

(110184711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Onysis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.564.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Onysis S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011159206/12.

(110185198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pecharmant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 34.308.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PECHARMANT S.A.

REGGIORI Robert / DONATI Régis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011159240/12.

(110185458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.
